

**Objet : Théâtre - Acquisition de projecteurs LED - DSIL**

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- la nécessité de remplacer les projecteurs halogènes du théâtre par des projecteurs LED,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de valider le plan de financement prévisionnel, pour l'acquisition de projecteurs LED, qui s'établit comme suit :

Financements publics concernés		Montant de la dépense à financer	Pourcentage	Montant de l'aide
DSIL – Transition énergétique	sollicité	16 437,41 € HT	50%	8 218,70 €
Autofinancement	Fonds propres	16 437,41 € HT	50%	8 218,71 €
<b>Total des financements publics</b>		<b>16 437,41 € HT</b>	<b>100%</b>	

**Article 2** : de solliciter une aide financière au titre de la DSIL, dans la catégorie transition énergétique, pour un montant de 8 218,71 €,

**Article 3** : de signer le devis correspondant à la commande de projecteurs LED,

**Article 4** : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2.

**Visa préfectoral**

Etueffont, le 20 décembre 2023,  
Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER

